



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : POINT DE SITUATION DANS L' AISNE

Laon, le 11/03/2020

Un point régional et départemental des cas confirmés de covid-19 est donné par l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France sur son site Internet : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/coronavirus-covid-19-point-de-situation-dans-les-hauts-de-france>

Rassemblements publics

Les rassemblements supérieurs à 1000 personnes sont désormais interdits, qu'ils soient en milieu ouvert ou fermé, sauf exception appréciée au cas par cas par le préfet.

Pour les rassemblements de moindre importance, une évaluation pourra être effectuée à chaque fois en liaison entre la préfecture et les maires concernés, en évitant le maintien de ceux conduisant à brasser des populations issues de zones où le virus circule particulièrement et de ceux dont le report ne pose pas de difficulté particulière.

Les évènements suivants, prévus d'ici la fin mars, sont annulés ou reportés, en complément de ceux mentionnés dans les communiqués diffusés depuis le 4 mars. Cette liste n'est pas exhaustive :

- les compétitions d'escrime de Soissons, les 21 et 22 mars ;
- les spectacles de Sinclair (13/3), Jeremy Ferrari (25/3) et Zazie (29/3) à Saint-Quentin ;
- le championnat interdépartemental de gymnastique à Laon les 14 et 15 mars ;
- le semi-marathon à Saint-Quentin le 15 mars ;
- les journées portes ouvertes de l'AFPA de Laon, le 19 mars ;
- le spectacle d'Elie Semoun le 19 mars à Château-Thierry ;
- le festival Séries Mania le 22 mars à Saint-Quentin.
- le salon de l'artisanat les 21 et 22 mars à Château-Thierry ;
- la remise des prix du 28^e championnat de langue française à Soissons le 21 mars ;
- le festival de musique « Les Élysiks » le 29 mars à Saint-Quentin ;
- le salon des vins le 29 mars à Château-Thierry ;

Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle



D'autres événements sont en cours d'évaluation. Certains verront leur jauge ramenée en-dessous de 1000 personnes, avec des aménagements dans l'organisation.

La situation est susceptible d'évoluer rapidement.

Élections municipales

Pour en savoir plus sur l'organisation des élections municipales dans le contexte du covid-19 : <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Elections-municipales-2020>

Professionnels de santé

Les professionnels de santé sont invités à s'abonner à « DGS-urgent », une liste de diffusion pour recevoir automatiquement les messages urgents et les recommandations sanitaires.

Pour s'inscrire : <https://dgs-urgent.sante.gouv.fr/dgsurgent/inter/accueilBuilder.do?cmd=affiche>